

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil et transmise au représentant de l'État

EDB-2023-11

Délibération du Conseil d'Administration de l'École du Breuil
Séance du 29 mars 2023

Objet : Tarification des cours à la journée pour des groupes de 15 personnes maximum

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 : La tarification à la journée des formations pour des groupes de 15 personnes maximum à destination des commanditaires professionnels, s'élève à :

- **1500€ par journée de formation pour un groupe de 15 stagiaires maximum** pour une formation réalisée dans les locaux de l'école Du Breuil ou sur les différents site d'application à proximité ;
- **Une majoration forfaitaire de 100€ par jour au titre des frais de déplacement** quand la formation s'effectue hors les murs, **en Île de France** ;
- **Une majoration sur devis en fonction des couts de déplacement et d'hébergement pour toute prestation réalisé hors Île de France.**

Article 2 : Cette tarification est adoptée.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe NAJDOVSKI

